

[Texte]

avons même donné une extension pour permettre à certains de se qualifier.

M. Noël: Monsieur le ministre, je n'en reprendrai pas de discuter l'affaire plus longuement. Cependant, je tiendrais à vous souligner que dans certains cas, où il y a eu bonne foi, le ministère a accepté l'enregistrement de ces fonds de retraite. Alors, c'était presque une acceptation implicite, ce qu'on appelle un «*Advanced Ruling*», et ces gens se sont fiés à l'acceptation, par le ministère, de certains fonds de retraite et, subitement, on se réveille, en plan.

M. Côté (Longueuil): Oui, mais si justement, ces personnes, ces compagnies-là qui avaient un fonds de retraite enregistré, avaient vraiment déposé dans le fonds de pension l'argent qu'elles déduisaient parce qu'ainsi, elles obtenaient une plus grande déduction d'impôt, elles auraient maintenu ce fonds de retraite. Or, pas un seul n'a été discontinué, lorsqu'il y avait de l'argent dans le fonds.

M. Noël: Alors, si vous permettez, monsieur le ministre, je profiterai d'une autre occasion pour en discuter davantage.

Le président: J'allais attirer l'attention du député sur le fait que les questions devraient toucher autant que possible les propositions. Je sais que l'expérience passée est une garantie pour le futur, mais j'apprécierais qu'on s'en tienne là. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur le fait que, dans les propositions de réforme fiscale, on ne trouve aucune référence à une réforme administrative. Cependant, nous avons entendu le témoin dire qu'une réforme fiscale comprend aussi une réforme administrative. Mais on me m'en parle pas du tout. Est-ce que vous envisagez la possibilité d'en introduire? Je pensais à celle dont M. Noël a parlé, qui viserait à donner au contribuable la certitude que la politique du Ministère est consistante d'une année à l'autre. Nous avons vu ça bien souvent aussi dans le passé, par exemple chez les vendeurs à commission. Prévoyez-vous dans vos études une extension de ce qui est laissé à la discrétion du ministre?

M. Côté (Longueuil): Dans quel domaine?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): N'importe lequel. Elle existe déjà un peu trop. Et je me demande si elle va s'étendre à d'autres sec-

[Interprétation]

Mr. Noël: Mr. Côté, I will not discuss this subject any further. Nevertheless, I would like to emphasize that in certain cases where the taxpayer acted in good faith, the Department accepted the registration of these pensions funds. So it was almost an implicit acceptance, an advanced ruling, and these people trusted this acceptance by the Department of certain pension funds. Suddenly, they awakened to a different situation.

Mr. Côté (Longueuil): Yes, but if those persons or companies who claimed a pension fund, had really put into pension funds the money they deducted to entitle them to a large income tax deduction, then they would have kept up these pension funds. Not one pension fund which really did contain the money was discontinued.

Mr. Noël: Then, if you allow me to do so, sir, I shall avail myself of another occasion to discuss it further.

The Chairman: I would like to tell the member that the questions should be as much as possible on the matters discussed. I would like the questions to be on the proposals of the White Paper. I know that passed experiences can be useful for the future, but I'd like to remain on the subject at hand. Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I would like to draw the attention of the Minister to the fact that on the subject of tax reform we read nothing about administrative reforms. But we heard witnesses say that a tax reform would entail an administrative reform. However, there seems to be nothing mentioned about such a reform. Do you intend to introduce certain administrative reforms? I am thinking about the reform Mr. Noël spoke about which would give a certain element of certainty to the taxpayer concerning the consistency of the policies of the department from year to year. We have often seen that in the past, for example, with regards to salesmen. What do you plan to do as far as ministerial discretionary rights are concerned?

Mr. Côté (Longueuil): In what field?

Mr. Lambert (Edmonton West): In any one of them. There are already too many discretionary rights. I am wondering whether you